



## RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

JUIN 2024

Chères citoyennes, chers citoyens,

Il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens des faits saillants du dernier rapport financier de notre municipalité et des rapports de l'auditeur indépendant mandaté par la Ville, qui l'accompagne.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier de la Municipalité a déposé à la séance du 13 mai 2024, le rapport financier consolidé de la Ville de Port-Cartier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant en lien avec le rapport financier, lesquels ont été transmis à la Municipalité le 13 mai 2024, en vertu de l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes.

### Faits saillants des résultats 2023

En 2023, le conseil a pris la décision d'augmenter les taux de taxes pour faire face à la situation économique fragilisée par le taux d'inflation élevé. Suite à cette décision, un budget au montant de **24 079 908 \$** a été adopté. L'exercice financier 2023 s'est soldé avec un surplus de **1 448 386 \$**, pour un total de surplus accumulés non affecté au 31 décembre 2023 de **6 100 995 \$**. Ce montant s'explique par des revenus du quai non-budgétés, des revenus d'intérêts au compte bancaire et du manque de main-d'œuvre.

Je tiens à préciser qu'il est toujours possible de consulter le rapport financier 2023 consolidé selon le formulaire prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que le sommaire de l'information financière consolidée en vous rendant sur le site Internet de la Ville de Port-Cartier au [www.villeport-cartier.com](http://www.villeport-cartier.com) dans la section « Vie municipale / Administration, finances et affaires juridiques / Budget et documents financiers ».

### Activités d'investissement 2023

En 2023, la Municipalité a réalisé des dépenses d'investissement totalisant la somme de **12 354 771 \$**, comparativement à des investissements de **1 168 030 \$** en 2022. Plus précisément, ces investissements auront permis d'effectuer la réfection de la 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> Rue, la réfection de la toiture de l'hôtel de ville, l'agrandissement de l'usine d'eau potable et l'achat de machinerie et de véhicules.

Sommairement, ceux-ci se détaillent comme suit, par catégorie :

	2023	2022
Réfection des rues	0 \$	0 \$
Réfection du trottoir sur la rue Tibasse	0 \$	95 626 \$
Bâtiments	329 336 \$	216 755 \$
Machineries, véhicules, outillage et équipements	1 581 115 \$	157 791 \$
Autres	23 221 \$	50 737 \$
Immobilisations en cours (eaux usées - Lot 2)	10 421 099 \$	647 120 \$
<b>Total des investissements</b>	<b>12 354 771 \$</b>	<b>1 168 030 \$</b>

## Endettement de la Municipalité au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, la dette obligatoire brute de la Ville de Port-Cartier s'établissait à **35 649 000 \$**, dont un montant de **6 835 594 \$** à la charge du gouvernement du Québec.

Voici l'évolution de celle-ci de 2021 à 2023 :

### Ville de Port-Cartier ÉVOLUTION DE LA DETTE 2021-2023

	2021	2022	2023
<b>VILLE</b>			
<b>Dette nette début</b>	<b>25 551 800</b>	<b>24 844 421</b>	<b>30 012 669</b>
Émission (emprunt)	1 807 821	5 235 652	1 062 000
Remboursement	(2 515 200)	(1 981 021)	(2 261 263)
Solde disp. règ. d'emprunts fermés			
<b>Dette nette finale</b>	<b>24 844 421</b>	<b>28 099 052</b>	<b>28 813 406</b>
<b>GOUVERNEMENTS</b>			
Subvention à recevoir début	1 526 200	3 373 579	7 285 331
Émission (emprunt) Gouv. Qc	2 239 179	6 263 348	0
Remboursement d'un tiers	(391 800)	(437 979)	(449 737)
<b>Subvention à recevoir finale</b>	<b>3 373 579</b>	<b>9 198 948</b>	<b>6 835 594</b>
<b>CUMULATIF (Ville et Gouvernements)</b>			
Dette brute début	27 078 000	28 218 000	37 298 000
Émission (emprunt)	4 047 000	11 499 000	1 062 000
Remboursement	(2 907 000)	(2 419 000)	(2 711 000)
Solde disp. règ. d'emprunts fermés	0	0	0
<b>Dette brute finale</b>	<b>28 218 000</b>	<b>37 298 000</b>	<b>35 649 000</b>
Richesse foncière uniformisée	667 072 488	742 601 714	719 135 289
<b>Pourcentage(dette nette/RFU)</b>	<b>3.72%</b>	<b>3.78%</b>	<b>4.01%</b>

#### Émission d'emprunt 2022

▪ Règlement 2020-317- Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées Lot-2

4 746 852 \$

#### Émission d'emprunt 2022

▪ Règlement 2014-228 - Ingénierie eaux usées

488 800 \$

#### Émission d'emprunt 2022

▪ Subvention PRIMEAU- Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées Lot-2

5 284 148 \$

#### Émission d'emprunt 2022

▪ Subvention PRIMEAU- Ingénierie eaux usées

979 200 \$

#### Émission d'emprunt 2023

▪ Camion cureur

720 000 \$

▪ Appareils respiratoires Incendie

342 000 \$

## Rapports de l'auditeur indépendant

Le 13 mai 2024, le rapport de l'auditeur indépendant, la firme comptable Mallette s.e.n.c.r.l., concluait que les états financiers consolidés de la Ville de Port-Cartier donnaient, dans tout leur aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité et des organismes sous son contrôle, au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur actif financier net et de leur flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Conclusion

Pour l'année en cours, malgré un résultat positif, la Ville doit maintenir un exercice rigoureux de ses dépenses d'opération et d'investissement en raison de la contestation d'évaluation déposée par une grande entreprise.

Les citoyens étant toujours au centre de nos préoccupations, soyez assurés que nous continuerons de mettre tous les efforts nécessaires afin de minimiser les impacts financiers, et ce, tout en maintenant une excellente qualité de vie.

Le Maire,



Alain Thibault